

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0781/PR/MFIN Portant approbation d'un état de dégrèvement d'office (D.O).

n° 88-0781/PR/MFIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
13 juin 1988

Numéro JO
n° 13 du 15/07/1988

Date du numéro
15 juillet 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'article 16.11.01 du Code Général des Impôts

SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé l'état de dégrèvement n°2/88 (D.O) comprenant 1 cote admise partiellement ou en totalité en non valeur pour un montant de : SIX CENT QUARANTE MILLE FRANCS DJIBOUTI (640.000 F D).

ÉTAT DE DÉGRÈVEMENT N°2/88

| N° D'ORDRE | N° DU REGISTRE | NOM DU CONTRIBUABLE | NATURE DE L'IMPOT | ROLE ET ARTICLE | SOMME A
DEGREVER |

| --- | --- | --- | --- | --- | --- |

| BUDGET NATIONAL | C.C |

| 1 | 2/88 | M.COLOMBEAU Rober | B.N.C.B.N.C | R.S.1/85ART.40R.S.N°1/86ART.7 | 480.000160.000640.000 | |

Article 2

Le ministre des Finances et de l'Économie nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

